

france3-regions.franceinfo.fr

"Le casier judiciaire n'est pas toujours examiné" : le sénateur de l'Eure Hervé Maurey demande une loi pour CO

Léna Thobie-Gorce

5-7 minutes

Le 27 mai prochain, le Sénat examinera une proposition de loi du sénateur centriste de l'Eure, Hervé Maurey. Ce dernier souhaite lutter contre les violences sexuelles sur les enfants et adolescents, en prévoyant un contrôle accru des antécédents judiciaires du personnel d'encadrement du périscolaire, lors de leur recrutement.

Depuis le début de l'année, le milieu périscolaire a été éclaboussé de plusieurs scandales, notamment à Paris. 78 agents ont été suspendus dans les écoles parisiennes, dont 31 pour des suspicions de violences sexuelles, ces chiffres traduisant le caractère systémique de ces violences.

La Normandie, non plus, n'y échappe pas. En septembre dernier, un ancien surveillant de 29 ans d'un collège de Saint-Valery-en-Caux (Seine-Maritime) a été condamné à 6 ans de prison ferme pour agressions sexuelles et corruption de mineurs sur 21 victimes, entre 2015 et 2023. Celles-ci étaient âgées de 11 à 14 ans.

Pour le sénateur centriste de l'Eure, Hervé Maurey, les mineurs, de la maternelle au lycée, peuvent être victimes d'agressions. Il faut donc renforcer les prérogatives du maire jusqu'à celles du président de département, en permettant des enquêtes administratives lors des recrutements du personnel des établissements scolaires.



Le sénateur centriste de l'Eure, Hervé Maurey, a déposé une proposition de loi pour lutter contre les violences sexuelles dans le milieu scolaire et périscolaire. • ©France Télévisions

Actuellement, les recrutements des encadrants du périscolaire sont gérés par les collectivités locales, pas par l'Éducation nationale. Il est demandé normalement d'avoir le diplôme du BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur). Des vérifications administratives sur le diplôme sont ensuite effectuées. Le problème, c'est que ce contrôle n'est pas systématique, ni approfondi pour chaque candidat.

"En fait, la question du casier judiciaire est examinée lorsque des animateurs passent le BAFA, mais tous les animateurs n'ont pas le BAFA. Et ensuite, on ne sait pas ce qui s'est passé entre le BAFA et le moment de l'embauche", explique Hervé Maurey, sénateur centriste de l'Eure.

Aujourd'hui, il y a un certain nombre d'angles morts, notamment parce que la question du casier judiciaire n'est pas systématiquement examinée.

Hervé Maurey, sénateur centriste de l'Eure

Pour le sénateur : *"Il y a un besoin de généraliser le contrôle des antécédents judiciaires et les enquêtes administratives, car celles-ci permettent d'avoir des renseignements sur des personnes qui ont pu avoir un comportement à risques sans qu'il n'y ait eu un casier judiciaire."*

L'idée, concrètement, serait de pouvoir mener une enquête administrative en amont des recrutements, en consultant le casier judiciaire Bulletin n°3 (B3) des candidats - il s'agit du plus complet -, et en interrogeant les anciens employeurs et les proches du candidat.

Cependant, les secteurs périscolaires et de l'animation souffrent depuis plusieurs années d'une véritable pénurie de candidats. Les collectivités locales ont beaucoup de mal à recruter, alors parfois, elles sont peu exigeantes sur les profils qu'elles embauchent.

L'urgence et la difficulté de recruter ne doivent pas se faire au détriment de la sécurité et de l'intégrité des mineurs.

Hervé Maurey, sénateur centriste de l'Eure

"C'est vrai que très souvent, les embauches se font rapidement, sans doute trop rapidement, parce qu'il y a des besoins et qu'il n'y a pas assez de personnes prêtes à assumer ces missions", acquiesce Hervé Maurey, qui partage ce constat. Pour autant selon lui, cette pénurie de candidats ne peut se faire au détriment des enfants.

En l'état, la proposition de loi ne prévoit pas de faire des contrôles des antécédents judiciaires et des enquêtes administratives, une obligation pour les collectivités locales. En revanche, compte tenu de l'importance du sujet, le sénateur considère que *"les maires, en ayant cette possibilité, pourront agir en responsabilité."*

Ce type d'enquête de sécurité prérecrutement existe en réalité déjà pour des emplois particulièrement sensibles dans la sécurité ou la défense. *"Aujourd'hui, cette possibilité existe déjà pour un certain nombre de métiers, l'idée est donc d'élargir ce dispositif qui est déjà dans la loi à celles et ceux qui sont amenés à encadrer des enfants ou des adolescents",* détaille Hervé Maurey.

Le texte, déposé ces dernières semaines par le sénateur centriste de l'Eure Hervé Maurey, sera inscrit à l'ordre du jour du Sénat le 27 mai prochain.